

## Attention à la validité de vos CESU petite enfance !

Les CESU Petite Enfance de l'année 2009 ne seront plus utilisables dès la fin janvier de cette année !

Afin d'être très largement diffusé, vous trouverez communiqué à télécharger retraçant nos revendications ainsi que les astuces possibles pour optimiser ses commandes de tickets.

Quelques points à retenir :

- le Groupe EDF représente 85% des demandes de CESU Petite Enfance). Le traitement des demandes est mensuel a posteriori ; donc une commande effectuée en début de mois est traitée le mois suivant (presque un mois d'attente possible) ;
- toutes les entreprises ont un taux d'utilisation supérieur à 50%, ce qui est bien davantage que les chiffres attendus par les directions qui étaient de 30% pour la première année (sous-estimation des demandes / succès du dispositif) ;
- les décisions d'évolution du dispositif sont toutes prises en Comité de Coordination des CMCAS et concerne tous les salariés ;
- de nouvelles adhésions de filiales (dont TIRU SA) ont rejoint EDF SA, ERDF, RTE et ES ;
- les filiales où la maison mère est majoritaire peuvent bénéficier du dispositif sans signer de nouvelle convention pendant 3 ans. Pour les filiales dont la maison mère est minoritaire, ex. de la CNR à GDF SUEZ, un produit spécifique similaire est proposé, avec un nom différent.

Voir et télécharger le tract